

Initiative

Les événements de l'Espace éthique pour les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

Débats, rencontres, colloques, l'Espace éthique enracine sa démarche dans les principes et valeurs que porte la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Publié le : 20 Novembre 2018

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Colloques

Alzheimer & droits de l'Homme

Hôpital Européen Georges Pompidou

Lundi 10 décembre 2018 ? 9h-12h30

[Inscriptions libres et obligatoires en suivant ce lien](#)

Aborder la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée sous le prisme des droits de l'Homme

Les personnes qui développent, en vieillissant, des troubles cognitifs courent un risque accru de voir leurs droits élémentaires bafoués : l'on sait que les personnes âgées en difficulté cognitive sont particulièrement vulnérables à la stigmatisation, à la maltraitance, aux restrictions abusives de liberté et à l'exclusion de la vie sociale. Mais aborder le vieillissement cognitif sous l'angle des droits de l'Homme ne doit pas seulement nous conduire ? négativement ? à nous pencher sur les privations ou les dénis de droit dont peuvent faire l'objet les personnes âgées vulnérabilisées du fait d'altérations cognitives. Cela doit aussi nous amener à nous demander si le cadre de référence que constituent les droits de l'Homme ne pourrait pas servir ? plus positivement ? à définir un projet ou une ambition ; s'il ne pourrait pas nous aider à penser ce que serait une véritable prise en compte par la société des citoyens vieillissants en situation de handicap cognitif.

Défendre qu'il faut aborder la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées avec le prisme des droits de l'Homme, ce n'est en aucune façon plaider pour une « judiciarisation » des relations d'aide et de soin, ni suggérer que l'invocation de grands principes abstraits pourrait suffire à faire cesser les atteintes aux droits fondamentaux dont sont parfois victimes les personnes en difficulté cognitive. C'est, tout d'abord, insister sur les soutiens ? familiaux, professionnels, bénévoles ? dont les personnes malades ont absolument besoin pour garantir l'effectivité de leurs droits au quotidien. C'est, aussi, rappeler que les personnes malades restent, quoi qu'il arrive, des sujets humains, dont l'inaliénable dignité appelle un respect inconditionnel.

Ce colloque est organisé autour de deux temps d'approfondissement :

1. Quels droits pour de la personne atteinte d'une maladie d'Alzheimer ?
2. Rendre effectifs les droits de la personne atteinte d'une maladie d'Alzheimer

Droits de l'Homme, vulnérabilités et inégalités

Quelles valeurs, quels engagements dans l'accompagnement et le soin ?

Hôpital Européen Georges Pompidou

Lundi 10 décembre 2018 ? 14h-17h30

Inscriptions libres et obligatoires en suivant ce lien

Associée aux célébrations du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Conférence régionale de santé et de l'autonomie Île-de-France (CRSA) propose un colloque avec l'Espace éthique de la Région Île-de-France : Droits de l'Homme, vulnérabilités et inégalités. Quelles valeurs, quels engagements dans l'accompagnement et le soin ?

Les missions de la CRSA s'inscrivent dans la tradition de la Déclaration universelle des droits de l'Homme au service des valeurs fortes de la démocratie en santé. Sur le terrain, au plus près des réalités humaines et sociales, les intervenants professionnels ou bénévoles de l'accompagnement et du soin incarnent ses valeurs dans leurs engagements.

Ce colloque nous permettra de mieux partager les expertises, de mieux comprendre où chacun se situe dans ce parcours exigeant vers une plus juste reconnaissance des droits effectifs de la personne. C'est ainsi, qu'ensemble nous préciserons nos lignes d'actions et renforcerons, par l'échange, notre volonté d'action au service du bien commun.

Le colloque propose trois lignes de réflexions et d'engagements :

1. Lutter contre les inégalités
2. Reconnaître le pouvoir d'agir et de choisir des personnes
3. Prévenir les vulnérabilités

Rencontre-débat : Éthique et maraude, engagements et droits de l'Homme

L'Arche d'Avenirs, Espace Solidarité Insertion?

113, rue Regnault, 75013 Paris

Mardi 11 décembre 2018 ? 18h30-20h30

Inscriptions libres et obligatoires en suivant ce lien

Les « maraudeurs » se sont dotés en 2008 de la Charte éthique & maraude qui a été révisée en 2017. Cette résolution s'enracine dans la culture des droits de l'homme. Elle en porte le

témoignage de manière concrète en situation de vulnérabilités humaines et sociales. Avec les « maraudeurs », il convenait donc de consacrer une soirée au 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

La maraude représente l'engagement solidaire de bénévoles et de professionnels. Ils témoignent au quotidien, dans les espaces méconnus de la cité et face aux situations parfois extrêmes, du devoir de sollicitude et de non-abandon. Dans la continuité de leurs interventions ils privilégient l'exigence de relation, soucieux qu'ils sont du respect de l'autre dans sa dignité, ses attachements et ses droits.

On comprend dès lors que la préoccupation éthique se situe au cœur de l'activité de maraude. Elle détermine les conditions mêmes de l'exercice des missions complexes, incertaines, où culminent les fragilités humaines et les précarités sociales. Chaque association et instance publique engagées dans le champ de la maraude a conscience de l'importance de repères forts, indispensables à la conception de projets attentifs aux droits de l'homme, aux fondements de la démocratie.

Il convenait donc de reprendre, dans le cadre d'une charte, les valeurs communes, celles auxquelles se référer afin de préserver une capacité de vigilance, de conforter la rigueur de l'action et de prévenir tout risque faute d'une pleine conscience des enjeux.

La promulgation de la Charte éthique & maraude en 2017 marque un moment important dans l'histoire des maraudes. À sa manière elle contribue à consacrer la signification exceptionnelle d'un engagement éthique qui honore la vie démocratique.

« Les droits de l'Homme au défi des nouveaux territoires de la bioéthique » (COMPLET)

Assemblée Nationale, Salle Colbert
Mercredi 12 décembre 2018 ? 9h-12h30

Le 10 décembre 1948, la communauté internationale adopte la Déclaration Universelle des droits de l'Homme (DUDH). Son 70^{ème} anniversaire cette année intervient dans le contexte français de la révision de la loi relative à la bioéthique que les parlementaires seront amenés à examiner au début de l'année 2019.

Les droits de l'Homme visent à établir les droits fondamentaux rattachés à la nature humaine. La bioéthique ? même si l'extension de ses territoires l'implique désormais dans les champs du numérique, de l'environnement voire du non-humain ? place la personne humaine au cœur de ses réflexions, ce dont témoignent les grands principes qui inspirent sa démarche.

Pour reprendre le contenu de la DUDH, ses articles 1 (liberté, égalité, dignité et droits), 3 (droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne), 5 (prohibition de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants) ou 12 (immixtions arbitraires dans sa vie privée) rejoignent les fondamentaux de la bioéthique, notamment ceux de l'inviolabilité de la dignité humaine et du corps humain.

Le préambule de la DUDH laisse apparaître que la volonté des rédacteurs a été profondément inspirée par les exactions commises durant la Seconde Guerre Mondiale ayant notamment abouti au Code de Nuremberg (1947). L'idée principale est le rappel du caractère universel de l'humanité, avec l'exigence que chacun de ses membres soient reconnus « libres et égaux en dignité et en droits ».

Notre devoir de démocrate relève du souci de créer les conditions d'une vie politique attentive à la sauvegarde des valeurs de dignité et de justice afin de nous prémunir de toute forme de dérive ou d'inhumanité.

À cet égard, les évolutions sociétales et les avancées technologiques justifient de notre part une vigilance renouvelée. Les idéologies portées par le « tout numérique », le « tout génomique », les « pouvoirs des neurosciences », « l'augmentation du vivant » voire la mise en cause de la tradition humaniste au nom d'un dépassement de la condition humaine que les avancées scientifiques permettraient, mettent en cause nos principes et interrogent la pertinence même des « droits de l'Homme ». En matière d'intelligence artificielle et de robotique par exemple, les juristes n'évoquent-ils pas l'émergence de nouveaux droits qui pourraient à terme révoquer la primauté des droits de l'Homme ?

« Les droits de l'Homme au défi des nouveaux territoires de la bioéthique » Il importe de mener une réflexion éthique et politique qui puisse contribuer à ce que la bioéthique préserve et renouvelle dans ses argumentations et ses choix une pensée actuelle et engagée des droits de l'homme.

Colloque : Droits de l'Homme et valeurs de solidarité

Conseil régional d'Île-de-France, Saint-Ouen
Vendredi 14 décembre 2018 ? 13h30-18h
[Inscriptions libres et obligatoires en suivant ce lien](#)

Sous la présidence de Madame Valérie Pécresse
Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

Faire vivre au c?ur de notre démocratie les valeurs de solidarité c'est consacrer nos engagements à la dignité et aux droits de chacun. La Région Île-de-France affirme son exigence de solidarité dans le cadre d'une politique ambitieuse et transversale qui vise à lutter contre les fractures sociales pour préparer l'avenir de la Région et assurer un développement équilibré du territoire ». Sa démarche s'inscrit dans la perspective de la Déclaration universelle des droits de l'homme telle qu'elle s'affirme dans son préambule : « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. [1] »

70 ans après la promulgation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, La Région Île-de-France propose avec l'Espace éthique de la région Île-de-France un temps de réflexion et de partage d'expériences. Qu'en est-il aujourd'hui du sens de nos solidarités, de quelle manière, avec quels objectifs et à travers quels projets et réalisations les incarner et les mettre en ?uvre au plus proche des personnes ? Comment être inventifs, ensemble, d'un « vivre ensemble » respectueux du bien commun, de nos diversités et soucieux de justice à l'égard des vulnérabilités humaines et sociales ?

Ce colloque est organisé autour de trois temps d'approfondissement :

1. Réparer le lien, reconnaître l'autre, nous construire ensemble
2. Partager les savoirs, former, penser ensemble
3. Mobiliser, innover, réinventer le vivre ensemble

Penser la relation entre droits de l'Homme et valeurs de solidarité c'est permettre à nos engagements de s'inscrire dans une démarche universelle, fondée sur les principes qui inspirent nos devoirs d'humanité.

[1] Déclaration universelle des droits de l'Homme approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, préambule.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)